

AVIS PUBLIC

**ORDONNANCE NUMÉRO 2295, O-2
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2295, O-2 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux, terrains municipaux et scolaires par Tennis Montréal inc. durant l'année 2026.*

L'ordonnance 2295, O-2 entre en vigueur le 2 juin 2026 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 2 juin 2026.

La Secrétaire d'arrondissement par intérim

Me Sara Parent St-Laurent